Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Direction de l'Offre de soins

A l'attention des Présidents :

- du Syndicat National Autonome des Orthoptistes
- du Collège National des Orthoptistes Enseignants
- du Syndicat National des ophtalmologistes de France
- du Syndicat des Ophtalmologistes des Hôpitaux de Paris
- de l'URPS Orthoptistes libéraux IdF

Paris, le 30 mars 2020

Objet : COVID 19 et soins d'orthoptie

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite vous informer dès à présent d'une correction que nous souhaitons apporter au courrier adressé le 24 mars par le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France concernant l'arrêt d'activité des Orthoptistes en Ile-de-France. Ce courrier ne concerne bien que les Orthoptistes libéraux ou salariés en pratique de ville et n'aurait dû être adressé qu'à eux.
En effet, concernant les orthoptistes salariés des établissements de santé, un certain nombre d'actes qu'ils pratiquent méritent absolument d'être maintenus car ils présentent un caractère d'urgence ou de perte de chance pour le patient s'ils ne sont pas effectués.
Je me permets toutefois d'insister sur la nécessaire limitation des activités des orthoptistes de vos établissements, en dehors des quelques situations à fixer par les responsables médicaux, mais je sais que vous en avez conscience.
J'en profite pour vous rappeler la possibilité pour les orthoptistes (et tous les autres professionnels) réduisant leur activité, de se porter volontaire pour un renfort à apporter aux équipes dans le cadre de la prise en charge des patients « Covid19 ». Pour s'inscrire, il suffit d'utiliser le lien vers le site suivant https://www.renforts-covid.fr/ et de suivre les instructions.

En vous priant de nous excuser pour les inquiétudes créées et le temps perdu, je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée

Le Directeur adjoint de l'Offre de soins
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Pierre OUANHNON

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19
Standard : 01.44.02.00.00
www.iledefrance.ars.sante.fr